

Retraites, première journée de mobilisation le 19 janvier



La Première Ministre l'a annoncé ce 10 janvier, ce sera à la fois un report de l'âge de la retraite à 64 ans et une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper l'ensemble des travailleuses et travailleurs que ce soit dans le privé comme dans le public. Elle augmentera les inégalités.

Il faudra donc travailler plus pour gagner moins.

Il y a des bornes à ne pas dépasser.

Ce projet est inacceptable !

Dans le même temps, les résultats des entreprises permettent une nouvelle fois d'annoncer les dividendes records.

On voit bien que le gouvernement et le patronat en font une question de principe et non de nécessité.

Tous les sondages le montrent, la majorité des citoyennes et citoyens est opposée à cette réforme.

Et même si pour tout un chacun et chacune la grève a un coût, celui sur nos retraites sera bien plus élevé.

C'est maintenant que nous devons réagir.

A nous de défendre nos retraites

D'autres choix existent :

- ⇒ Suppression des exonérations de cotisations patronales : **plus 20 milliards d'euros.**
- ⇒ Égalité salariale femmes/hommes : **plus 5,5 milliards d'euros.**
- ⇒ Lutter contre la fraude aux cotisations sociales : **plus 1 à 2 milliards d'euros.**
- ⇒ Instauration d'un malus sur les emplois précaires : **plus 10 milliards d'euros.**
- ⇒ Augmenter les salaires c'est plus de cotisations pour nos retraites.

Ce que prévoit cette réforme, l'âge légal de départ serait repoussé de 62 à 64 ans

Génération	Age de départ	nombre de trimestres
2eme semestre 1961	62 ans et 3 mois	168
1962	62 ans et 6 mois	169
1963	62 ans et 9 mois	170
1964	63 ans	171
1965	63 ans et 3 mois	172
1966	63 ans et 6 mois	172
1967	63 ans et 9 mois	172
1968 et suivantes	64 ans	172

Comment faire grève ?

Le droit de grève est un droit fondamental reconnu à tou.tes les salarié.es (technicien.nes, cadres, apprentie.es,...) par la Constitution française.

Dans nos secteurs, la grève peut être déclenchée à n'importe quel moment, sous réserve de revendications collectives

Contrairement aux idées reçues, ni les syndicats ni les salarié.es du secteur privé ne sont tenus de déposer un préavis avant de se mettre en grève.

LE 19 JANVIER,
rejoignez-nous dans les manifestations



Pour défendre vos droits et en acquérir de nouveaux, syndiquez-vous

Rejoignez la CGT

Nom:

Prénom:

Mail:

Tél:

Entreprise

à retourner à la CGT de votre entreprise ou à la fédération